

Informations de base	
2017/2084(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Accélérer l'innovation pour une énergie propre Subject 3.50.04 Innovation 3.60 Politique de l'énergie 3.60.05 Energies douces et renouvelables	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	BUZEK Jerzy (PPE)	09/02/2017
		Rapporteur(e) fictif/fictive KOUROUMBASHEV Peter (S&D) BAREKOV Nikolay (ECR) MEISSNER Gesine (ALDE) BENITO ZILUAGA Xabier (GUE/NGL) DALUNDE Jakop G. (Verts /ALE) PAKSAS Rolandas (EFDD) KAPPEL Barbara (ENF)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	ECK Stefan (GUE/NGL)	27/04/2017
	TRAN Transports et tourisme	DE MONTE Isabella (S&D)	27/03/2017
	REGI Développement régional	SMOLKOVÁ Monika (S&D)	30/05/2017
	DG de la Commission		Commissaire
	Recherche et innovation	MOEDAS Carlos	

--	--

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
30/11/2016	Publication du document de base non-législatif	COM(2016)0763 	Résumé
15/06/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/01/2018	Vote en commission		
24/01/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0005/2018	Résumé
05/02/2018	Débat en plénière		
06/02/2018	Décision du Parlement	T8-0026/2018	Résumé
06/02/2018	Résultat du vote au parlement		
06/02/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2084(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/8/10141

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE609.590	18/09/2017	
Avis de la commission	ENVI	PE605.922	25/10/2017	
Amendements déposés en commission		PE612.073	25/10/2017	
Avis de la commission	TRAN	PE606.126	24/11/2017	
Avis de la commission	REGI	PE610.699	08/12/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0005/2018	24/01/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0026/2018	06/02/2018	Résumé
Commission Européenne				

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2016)0763 	30/11/2016	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2018)210	03/05/2018	

Accélérer l'innovation pour une énergie propre

2017/2084(INI) - 24/01/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative de Jerzy BUZEK (PPE, PL) sur le thème «Accélérer l'innovation pour une énergie propre».

L'UE doit rester ambitieuse dans ses politiques et ses instruments afin d'envoyer les bons signaux d'investissement et de ne pas perdre sa position de chef de file mondial sur le marché de la recherche et de l'innovation dans le domaine des énergies propres. La recherche et l'innovation liées à l'énergie ont été reconnues comme prioritaires dans le 7e programme-cadre et «Horizon 2020» et devraient le rester dans le cadre du 9e PC, compte tenu des engagements de l'Union au sein de l'Union de l'énergie et de l'accord de Paris sur le changement climatique.

Dans ce contexte, les députés estiment que l'UE doit **envoyer des signaux forts et cohérents et créer des incitations** afin d'assurer la sécurité des investisseurs et de stimuler les investissements privés dans l'innovation, la R&D et le déploiement des énergies propres.

Cohérence des actions de l'Union: tout en saluant la communication de la Commission sur une stratégie globale pour accélérer l'innovation dans le domaine des énergies propres, les députés ont souligné la nécessité d'un **cadre réglementaire et financier** pour l'innovation énergétique cohérent avec la feuille de route de l'UE pour l'énergie à l'horizon 2050 et ses engagements dans le cadre de la politique énergétique de l'UE.

Ils ont déclaré que le déploiement réussi de l'innovation énergétique est **un défi multidimensionnel** qui englobe à la fois les chaînes de valeur de l'offre et de la demande, le capital humain, la dynamique du marché, la réglementation, l'innovation et les questions de politique industrielle. L'importance de la poursuite de la libéralisation des marchés européens de l'énergie, notamment en éliminant les obstacles à la libre formation des prix et à l'élimination progressive des subventions énergétiques, a également été soulignée.

La Commission et les États membres sont invités à mettre en place des **mécanismes de coordination des programmes de recherche et d'innovation énergétique européens, nationaux et régionaux** afin de favoriser les synergies et d'éviter les doubles emplois, assurant ainsi une utilisation optimale des ressources et infrastructures existantes.

Les députés restent préoccupés par le nombre et la complexité des instruments financiers existants et soulignent la nécessité d'une **plus grande cohérence** entre les fonds concernés, y compris les fonds structurels, consacrés aux projets d'énergie propre, et les instruments financiers existants au niveau de l'UE et des États membres.

La Commission est appelée à:

- évaluer les performances de ses instruments et fonds financiers destinés à l'énergie et à fournir une réponse rapide afin de corriger les instruments en cas d'incohérences, et de les adapter aux nouveaux objectifs de l'Union en matière d'énergie;
- soutenir les investissements dans l'approvisionnement durable de matières premières et à orienter l'innovation vers une meilleure conception du produit, le recyclage et la réutilisation des métaux et des matériaux existants dans le cadre d'une économie circulaire.

Garantir un financement à long terme: les députés ont réitéré leur appel à un budget global d'au moins **120 milliards d'euros pour le 9e PC (2021-2027)** et ont demandé à la Commission d'augmenter de **50 %** la proportion de financement consacré à l'énergie au titre du 9e PC par rapport au niveau correspondant d'Horizon 2020, de manière à assurer un financement suffisant pour soutenir la mise en œuvre efficace de l'union de l'énergie.

Innovation énergétique axée sur le citoyen: accélérer l'innovation en matière d'énergie propre exige que les Européens changent leur état d'esprit pour dépasser le stade de la simple prise de conscience des questions énergétiques et **mieux comprendre les changements de comportement**, notamment en matière d'économies d'énergie et de nouveaux modes de production et de consommation.

La Commission est invitée à:

- accorder plus d'attention dans ses initiatives de R&D au lien entre l'innovation dans les systèmes énergétiques et les nouveaux profils professionnels, les besoins éducatifs, les nouveaux emplois et les besoins de formation;
- contribuer à responsabiliser les **autorités locales et régionales** dans le déploiement des innovations en matière d'énergie propre, telles que les villes intelligentes, l'électromobilité et les réseaux intelligents et les mini-réseaux locaux;
- encourager la Commission à soutenir le financement existant pour le déploiement de **l'infrastructure de véhicules électriques**;
- soutenir et développer d'autres initiatives telles que l'initiative européenne sur l'électromobilité et l'entreprise commune «Piles à combustible et hydrogène»;
- garantir le financement de l'innovation visant à développer des **solutions de stockage de l'hydrogène**, des solutions avancées de stockage à long terme pour les véhicules électriques, ainsi que des solutions en matière d'infrastructures et de connexion, notamment les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Le rapport encourage les États membres et les autorités locales à prendre des initiatives, telles que des **mesures d'incitation fiscale** concernant la pénétration des véhicules électriques et à hydrogène, des réductions et exemptions d'impôts pour les propriétaires de véhicules, ainsi que diverses initiatives en lien avec la promotion de l'utilisation des véhicules électriques, telles que des réductions de prix, des versements de primes pour les acheteurs ou encore la création d'emplacements de stationnement gratuits pour les véhicules électriques.

Enfin, le rapport souligne que les synergies entre les politiques de l'UE devraient être renforcées grâce à **une position unifiée et cohérente de l'UE sur les mesures antidumping**, afin de garantir que l'industrie manufacturière profite pleinement de la transition énergétique.

Accélérer l'innovation pour une énergie propre

2017/2084(INI) - 06/02/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 559 voix pour, 63 contre et 43 abstentions, une résolution sur le thème «Accélérer l'innovation pour une énergie propre».

L'UE devrait rester ambitieuse dans ses politiques et ses instruments afin de conserver sa position de **chef de file mondial** sur le marché de la recherche et de l'innovation dans le domaine des énergies propres. La recherche et l'innovation liées à l'énergie ont été reconnues comme prioritaires dans le 7^e programme-cadre et «Horizon 2020» et devraient le rester dans le cadre du 9^e PC, compte tenu des engagements de l'Union au sein de l'Union de l'énergie et de l'accord de Paris sur le changement climatique.

Dans ce contexte, le Parlement a estimé que l'UE devait **envoyer des signaux forts et cohérents et créer des incitations** afin d'assurer la sécurité des investisseurs et de stimuler les investissements privés dans l'innovation, la R&D et le déploiement des énergies propres.

Cohérence des actions de l'Union: tout en saluant la communication de la Commission sur une stratégie globale pour accélérer l'innovation dans le domaine des énergies propres, le Parlement a souligné la nécessité d'un **cadre réglementaire et financier** pour l'innovation énergétique cohérent avec la feuille de route de l'UE pour l'énergie à l'horizon 2050 et ses engagements dans le cadre de la politique énergétique de l'UE.

Les députés ont déclaré que le déploiement réussi de l'innovation énergétique était **un défi multidimensionnel** qui englobait à la fois les chaînes de valeur de l'offre et de la demande, le capital humain, la dynamique du marché, la réglementation, l'innovation et les questions de politique industrielle. L'importance de la poursuite de la libéralisation des marchés européens de l'énergie, notamment en éliminant les obstacles à la libre formation des prix et à l'élimination progressive des subventions énergétiques, a également été soulignée.

Le Parlement a insisté sur l'importance de:

- mettre en place des **mécanismes de coordination** des programmes de recherche et d'innovation énergétique européens, nationaux et régionaux, afin de favoriser les synergies et de maximiser l'adoption par le marché des nouvelles technologies et des innovations;
- **réduire la complexité des instruments financiers existants** afin d'améliorer la cohérence entre les fonds concernés, y compris les Fonds structurels, consacrés à des projets d'énergie propre;
- mettre en place, au sein de la Commission, **une équipe interservices** spécialement chargée, entre autres, de permettre une nouvelle planification des politiques communes en matière de recherche et d'innovation;
- soutenir davantage les **investissements dans l'approvisionnement durable de matières premières** et orienter l'innovation vers une meilleure conception du produit, le recyclage et la réutilisation des métaux et des matériaux existants dans le cadre d'une économie circulaire;
- veiller à ce que **les travaux sur l'innovation et sur les normes et l'interopérabilité** soient coordonnés afin que l'Union puisse établir une primauté globale en matière de normalisation dans les secteurs intégrés de l'«internet des objets» de l'énergie propre.

Garantir un financement à long terme: le Parlement a réitéré son appel à un budget global d'au moins **120 milliards d'EUR pour le 9^e PC** (2021-2027).

Il a demandé à la Commission d'augmenter de **50 %** la proportion de financement consacré à l'énergie au titre du 9^e PC par rapport au niveau correspondant d'Horizon 2020, de manière à assurer un financement suffisant pour soutenir la mise en œuvre efficace de l'union de l'énergie.

Innovation énergétique axée sur le citoyen: les députés ont souligné que la transition énergétique vers des systèmes respectueux de l'environnement, axés sur le consommateur, plus numérisés et plus décentralisés, avec **des prosommateurs et des communautés de prosommateurs actifs**, nécessitait des innovations dans tous les secteurs du système énergétique.

Le déploiement de l'innovation en matière d'énergie propre exige que les Européens changent leur état d'esprit pour dépasser le stade de la simple prise de conscience des questions énergétiques et **mieux comprendre les changements de comportement**, notamment en matière d'économies d'énergie et de nouveaux modes de production et de consommation.

La Commission a été invitée à:

- accorder plus d'attention dans ses initiatives de R&D au lien entre l'innovation dans les systèmes énergétiques et les nouveaux profils professionnels, les besoins éducatifs, les nouveaux emplois et les besoins de formation;
- contribuer à responsabiliser les **autorités locales et régionales** dans le déploiement des innovations en matière d'énergie propre, telles que les villes intelligentes, l'électromobilité et les réseaux intelligents et les mini-réseaux locaux;
- encourager la Commission à soutenir le financement existant pour le déploiement de **l'infrastructure de véhicules électriques**;
- soutenir et développer d'autres initiatives telles que l'initiative européenne sur l'électromobilité et l'entreprise commune «Piles à combustible et hydrogène»;
- garantir le financement de l'innovation visant à développer des **solutions de stockage de l'hydrogène**, des solutions avancées de stockage à long terme pour les véhicules électriques, ainsi que des solutions en matière d'infrastructures et de connexion, notamment les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

La résolution a encouragé les États membres et les autorités locales à prendre des initiatives, telles que des **mesures d'incitation fiscale** concernant la pénétration des véhicules électriques et à hydrogène, des réductions et exemptions d'impôts pour les propriétaires de véhicules, ainsi que diverses initiatives en lien avec la promotion de l'utilisation des véhicules électriques, telles que des réductions de prix, des versements de primes pour les acheteurs ou encore la création d'emplacements de stationnement gratuits pour les véhicules électriques.

Enfin, la Commission a été invitée i) à exploiter tout le potentiel de l'initiative «**Mission Innovation**» afin que ses membres puissent honorer leur engagement de doubler le financement annuel alloué à la recherche et au développement concernant l'énergie propre entre 2015 et 2020; ii) à élaborer une **stratégie globale** d'exportation pour des technologies énergétiques durables et propres au moyen d'un mécanisme de soutien spécifique.

Accélérer l'innovation pour une énergie propre

2017/2084(INI) - 30/11/2016 - Document de base non législatif

OBJECTIF: exposer une stratégie globale pour accélérer l'innovation dans le domaine des énergies propres.

CONTEXTE: les mesures énoncées dans le présent document constituent le fondement du pilier «recherche et innovation» de l'union de l'énergie. Elles s'inscrivent dans un ensemble plus large de «mesures de facilitation» nécessaires pour dynamiser la transition vers l'énergie propre, qui sont présentées dans la communication «**Une énergie propre pour tous les Européens**».

L'Union européenne est bien placée pour mener la transition vers une économie compétitive à faible intensité de carbone qui a bénéficié d'un nouvel élan et d'une nouvelle orientation grâce à l'accord de Paris sur le climat.

L'Europe est en première ligne des efforts pour lutter contre le changement climatique au niveau mondial, elle a joué un rôle moteur dans le développement des énergies renouvelables et elle occupe le premier rang mondial en ce qui concerne les solutions améliorant l'efficacité énergétique de l'industrie, des transports et des bâtiments.

CONTENU: la présente communication expose une **stratégie globale** concernant les **principaux leviers stratégiques** que l'UE peut déployer pour stimuler l'investissement privé dans l'innovation en matière d'énergie propre:

1) Créer un environnement économique favorable à l'innovation au moyen de signaux, de politiques, de normes et de réglementations ciblés. L'objectif est de créer des incitations en faveur de l'investissement privé dans la recherche, le développement et le déploiement de l'énergie propre.

Une réglementation stable, pérenne, transparente et prévisible peut accélérer l'émergence de technologies innovantes à faible intensité de carbone. La Commission présente, parallèlement à la sa communication, un vaste train de **mesures législatives et non législatives** dans le cadre de l'union de l'énergie:

- la réorganisation du **marché européen de l'électricité** contribuera à la pénétration des sources d'énergie renouvelable, rendra la gestion de la demande efficace et déverrouillera les marchés de l'énergie régionalement intégrés;
- la **directive sur la performance énergétique des bâtiments** créera des incitations à innover pour parvenir à un parc immobilier européen de bâtiments à consommation d'énergie quasi nulle et réaliser des quartiers à énergie positive d'ici à 2050;
- la révision de la **directive sur les énergies renouvelables** permettra, entre autres, de stimuler le développement de la prochaine génération de solutions utilisant des énergies renouvelables dans les secteurs du chauffage et du refroidissement, de l'électricité et du transport;
- les propositions de la Commission visant à revoir le **système d'échange de quotas d'émission de l'UE** (SEQUE-UE), le **règlement** sur la répartition de l'effort, ainsi que la **proposition** d'intégration du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) dans l'effort global visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre devraient également stimuler l'innovation à faible intensité de carbone;
- le **plan d'action en faveur de l'économie circulaire** contribuera au renforcement de l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions grâce à une meilleure utilisation des matières premières et au recyclage des matières premières secondaires et des déchets;
- enfin, les **marchés publics écologiques** peuvent être un instrument puissant permettant de créer des marchés pour les produits innovants.

2) Déployer des instruments financiers ciblés pour doper l'investissement privé: selon les estimations, les investissements privés dans les priorités de l'union de l'énergie pour la recherche et l'innovation ont atteint, en 2014, **22,9 milliards EUR dans l'UE**. Bien que ce chiffre représente une hausse par rapport aux années précédentes, cette croissance devrait être bien plus rapide.

L'UE dispose d'un large éventail d'instruments financiers et de financement visant à soutenir l'innovation à faible intensité de carbone:

- le **Fonds européen pour les investissements stratégiques** (FEIS) constitue l'instrument clé: la Commission a proposé de prolonger la durée de ce dernier jusqu'à la fin 2020 et d'exiger qu'au moins 40% des projets de son volet «infrastructure et innovation» contribuent aux mesures en faveur du climat, de l'énergie et de l'environnement conformément aux objectifs de la COP 21; des instruments financiers sont également disponibles via les Fonds structurels et d'investissement européens;
- en collaboration avec la Banque européenne d'investissement (BEI), la Commission a lancé le volet «**projets de démonstration en matière d'énergie**» d'*InnovFin* dans le cadre d'Horizon 2020. Elle s'emploie à au moins doubler le budget de ces projets de démonstration;
- la Commission et la BEI vont mettre en place un **mécanisme pour des transports plus propres** afin de soutenir le déploiement de solutions de substitution en matière d'énergie pour les transports;
- la Commission portera une **réserve de projets innovants** à l'attention des investisseurs des partenariats public-privé concernés soutenus au titre du programme Horizon 2020. Ces partenariats concernent les initiatives technologiques conjointes sur les **piles à combustible et l'hydrogène**, **Clean Sky**, le programme de recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen, **Shift2Rail** et l'initiative **BioBased**, ainsi que les partenariats public-privé tels que «Véhicules verts» et «Ressources et efficacité énergétique dans l'industrie de transformation durable».

3) Mieux orienter le financement des technologies de l'énergie: il s'agit d'apporter un soutien de meilleure qualité à des technologies, innovations et modèles d'entreprise potentiellement «déstabilisants», notamment à des **innovations radicales** qui ne sont pas prévues par les mécanismes de financement stratégiques, axés sur les missions, pour favoriser une économie à faible intensité de carbone.

La Commission a l'intention de mobiliser **plus de 2 milliards EUR** au titre du programme de travail Horizon 2020 pour la période 2018-2020 afin de soutenir des projets de recherche et d'innovation dans **quatre domaines** prioritaires:

- décarbonisation du parc immobilier de l'Union d'ici à 2050: bâtiments à consommation d'énergie quasi nulle et quartiers à énergie positive;
- renforcement de la prééminence de l'Union dans le secteur des énergies renouvelables;
- mise au point de solutions de stockage d'énergie abordables et intégrées;
- électromobilité et renforcement de l'intégration du système de transport urbain.

Le budget alloué à ces quatre domaines dépasse de 35% en termes annuels les niveaux de 2014-2015.

4) À l'échelle mondiale: l'Europe cherchera à valoriser davantage son rôle de défenseur de la cause climatique et de pionnière des solutions à faible intensité de carbone et à forte efficacité énergétique.

La Commission coopérera avec les États membres pour que l'Union européenne joue un rôle de premier plan dans le cadre de l'initiative mondiale «**Mission Innovation**» lancée à l'occasion de la COP21. Elle prendra en charge le défi d'innovation relatif à la conversion de la lumière du soleil, qui vise à créer des combustibles solaires stockables, et le défi d'innovation relatif au chauffage et au refroidissement des bâtiments à un prix abordable.

Le réseau **Enterprise Europe** sera étendu à de nouveaux marchés de pays tiers afin de faciliter la coopération commerciale et le transfert de technologies pour les PME.